

RÉPONSE À UNE QUESTION DU BAPE AU SUJET DES BANDES RIVERAINES

Question au MENV suite à la rencontre de M. Robert Bertrand avec la Commission : quelles seraient les superficies consacrées à des bandes riveraines au Québec selon différentes hypothèses de largeur?

Le 25 février 1998, le document ci-joint intitulé « *Proposition de bandes de protection du milieu aquatique au groupe de travail interministériel. Document de travail. Groupe technique sur les bandes de protection, 25 février 1998* », (Document 1), fournit les informations permettant de calculer les superficies des bandes riveraines selon différents scénarios. L'annexe 4, Évaluation des impacts agro-économiques des bandes riveraines, préparée par la Direction de l'environnement et du développement durable du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), permet de déterminer, suite à un exercice planimétrique sur quatre rivières (Chaudière, Châteauguay, Noire et Boyer) cité dans les annexes, les distances linéaires de ces cours d'eau.

Les résultats de planimétrie, résumés au tableau suivant, permettent de calculer une estimation macroscopique. En moyenne, une bande riveraine de 3 mètres le long des cours d'eau couvre, pour le Québec, environ 9 000 hectares sur les 2 000 000 d'hectares en culture, soit un peu moins de 0,5 % du territoire agricole. Une partie de cette superficie est déjà existante en bande riveraine. Une bande de 6 mètres aurait une superficie de 18 000 ha (1,0 %) et de 9 mètres de 27 000 ha (1,5 %). À titre de comparaison, la perte moyenne, à chaque année, de superficies pour la culture durant les 50 dernières années a été de plus de 30 000 hectares (1 500 000 ha) pour différentes raisons.

Quant à la superficie de 1 mètre le long des fossés, elle occupe une superficie de l'ordre de 30 000 ha, soit environ 1,5 % des superficies agricoles du Québec. Une grande proportion de ces superficies est déjà existante puisqu'il est impossible de toujours cultiver jusqu'à la limite des fossés.

Suite à ce document, la Table de concertation avait demandé des informations complémentaires qui apparaissent dans le document ci-joint intitulé « *Recommandations des conseillers techniques à la Table de concertation sur la pollution d'origine agricole sur la protection des cours d'eau, 19 janvier 1999* » (Document 2). À l'annexe 3 de ce document, l'impact des superficies de bandes riveraines de 3 mètres est évalué, pour le maïs, le soya et les autres céréales, entre 1 430 et 6 006 ha selon différentes hypothèses retenues aux calculs du MAPAQ. Une moyenne macro (0,44 %) serait donc de l'ordre de 3 200 hectares.

**Tableau : estimé des superficies, en bandes riveraines de 3 mètres
le long des cours d'eau et de 1 mètre le long des fossés**

	Superficie des bassins	Longueur mesurée des cours d'eau	Superficies en hectares des bandes riveraines de 3 mètres pour tout le bassin		Superficies en hectares des bandes de 1 mètre le long des fossés (Calcul à partir des doc. 1 et 2)	
	ha	km linéaire	ha	%	ha	%
Riv. Chaudière	668200	2175	1305	0,20	4383	0,66
Rivière Châteauguay	254000	1186	688	0,27	1969	0,78
Rivière Noire (Yamaska)	153500	1131	678	0,44	1818	1,18
Rivière Boyer	21700	338	182	0,84	830	3,82
Moyenne macro (%)				0,44		1,61
Moyenne provinciale: 2000000 ha			8780		32202	